



Commission économique pour l'Afrique

Huitième session de la Conférence
des ministres des finances de la
Commission économique
pour l'Afrique

**Déclaration relative à la
troisième conférence des Nations
Unies sur les pays les moins avancés**
.....

Addis-Abeba (Ethiopie)
21-22 novembre 2000

Nous, ministres africains des finances, réunis les 21 et 22 novembre 2000 à Addis-Abeba (Ethiopie), lors de la huitième session de notre Conférence, tenue sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique,

Préambule

1. Rappelons la Déclaration relative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) adoptée à la 36ème session des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et à la 4ème session ordinaire de l'Union économique africaine, toutes deux tenues à Lomé (Togo) le 12 juillet 2000,
2. Rappelons également la Déclaration adoptée par la 10ème Réunion ministérielle annuelle des PMA, tenue le 18 septembre 2000 à New York, sur l'examen des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.
3. Notre Conférence s'est tenue dans le contexte des préparatifs régionaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Elle a été précédée par la Réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement et réunion préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (15 - 17 Novembre 2000), qui a réuni des experts de nos gouvernements, du secteur privé africain et des organisations de la société civile, pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui doit se tenir en mai 2001 à Bruxelles (Belgique). Nous avons tenu compte du résultat des réunions régionales tenues à Addis-Abeba et à Niamey, dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, ainsi que de la Réunion consultative régionale africaine de haut niveau, qui a précédé notre Conférence.
4. Nous avons également pris note du fait que le Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence a approuvé un projet d'ordre du jour prévoyant l'évaluation dans les pays des résultats du Programme d'action au cours des années 90, un examen de l'application des mesures d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement (APD), de la dette, de l'investissement et du commerce ; la formulation et l'adoption de politiques et de mesures nationales et internationales appropriées, sous la forme

Objectif

d'un Programme d'action, en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur insertion progressive dans l'économie mondiale. L'ordre du jour qui a été arrêté pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA inclut des questions qui sont au cœur du développement de l'Afrique et sur lesquelles nous avons donné notre point de vue, dans notre Déclaration ministérielle publiée le 8 mai 1999 à l'issue de la Conférence conjointe des ministres du développement économique et social et du plan et des ministres des finances, tenue à Addis-Abeba. La présente Déclaration réaffirme et actualise les points de vue exprimés dans la Déclaration ministérielle de 1999.

5. Nous attachons une grande importance à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les PMA (PMA III) et nous nous attendons à ce qu'elle offre l'occasion de corriger, de manière efficace et significative, la situation tragique des populations les plus vulnérables du monde, par des mesures concrètes et tangibles, y compris des engagements à exécuter des programmes et des projets tournés vers l'action, qui feront réellement la différence pour le développement des PMA, étant donné que les engagements déjà pris par la communauté internationale lors des deux précédentes Conférences des Nations Unies sur les pays les moins avancés, n'ont essentiellement pas été honorés.
6. Nous notons par ailleurs qu'à travers un certain nombre de mesures, les PMA se sont engagés dans une série de réformes visant à lutter contre la pauvreté; à promouvoir la croissance et le développement durables; à créer un environnement propice à l'investissement tant intérieur qu'étranger ; à diversifier leur production et leurs exportations. En dépit de tous ces efforts, la situation économique des PMA ne s'est guère améliorée.
7. Nous notons également que la mondialisation, facilitée dans une large mesure par les avancées rapides de la technologie de l'information et de la communication, a créé des opportunités et des défis sans précédent. Cependant, les pays les moins avancés dont la majorité se situent en Afrique n'en ont guère bénéficié, parce qu'ils n'ont pas les moyens d'en exploiter les possibilités et d'en limiter les risques. Par conséquent, nous espérons que le nouveau Programme d'action qui résultera de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés contiendra les mesures et les actions

Défis pour les PMA dans le domaine du développement

Mondialisation et marginalisation des PMA

requis pour faciliter l'intégration totale des PMA dans l'économie mondiale. A cet égard, le nouveau programme devrait contenir des objectifs quantifiables et mesurables.

8. Concernant les PMA cherchant à adhérer à l'OMC, ils ne devraient pas être obligés de prendre des engagements et de se soumettre à des obligations qui vont au-delà de leur niveau de développement et de leur capacité. A cet égard, l'OMC, doit établir des procédures d'accession claires, simplifier, facilement applicables et rapides pour les PMA qui ne sont pas encore membres de l'OMC.
9. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation socio-économique des PMA africains, qui continue de se détériorer, sous l'effet de leur marginalisation accrue et de leur exclusion de l'économie mondiale. Par conséquent, les mesures envisagées dans le nouveau Programme d'action devraient tenir compte de la vulnérabilité des PMA devant les modifications de l'environnement, l'évolution de l'écologie, les catastrophes naturelles et l'effet de situations conflictuelles dans les pays touchés.
10. Les PMA doivent absolument mobiliser des ressources financières internes et externes dans les efforts qu'ils font pour réaliser une croissance économique soutenue et un développement durable. Cependant, bien qu'ils n'épargnent aucun effort pour créer les conditions nécessaires à une élévation du niveau de leurs ressources internes, nous soulignons que leurs faibles revenus ne leur permettront pas de mobiliser des ressources internes suffisantes leur permettant d'atteindre leurs objectifs de développement. Nous notons que pour réaliser l'objectif de développement international consistant à réduire la pauvreté de moitié en l'an 2015, il est estimé que l'Afrique a besoin d'un taux de croissance de 7% par an au moins et de porter le taux d'investissement par rapport au PIB de son niveau actuel de 17% à 25%. Cela crée un énorme besoin de financement, qui devrait nécessiter des efforts en vue de la mobilisation des ressources financières internes et externes.

**Mobilisation
des
ressources
internes**

11. Tout en reconnaissant que les PMA sont, au premier chef, responsables de leur développement, nous pensons néanmoins que la communauté internationale devrait compléter leurs efforts par des mesures d'appui et des partenariats efficaces. A cet égard, nous recommandons vivement un «Nouveau Pacte mondial avec l'Afrique» dans lequel les pays développés investiraient les ressources requises en fournissant une aide, en allégeant la dette et en assurant un accès aux marchés afin de donner aux pays africains la poussée nécessaire à leur démarrage. A son tour, l'Afrique intensifierait les efforts qu'elle déploie dans les domaines des réformes politiques et économiques.

12. Ce «Nouveau Pacte mondial avec l'Afrique» devrait inclure un élément sur le commerce prévoyant un accès aux marchés des pays industrialisés, l'Afrique, à son tour, prendrait des mesures pour promouvoir ses exportations et accélérer l'intégration régionale. A cet égard, nous exhortons les pays développés à :
 - ◆ Assurer un accès préférentiel au marché pour les PMA et la suppression de tous les barrières tarifaires et non tarifaires sur tous les produits exportés par les PMA;
 - ◆ Fournir une assistance pour renforcer les capacités des PMA en matière de développement économique et lever les contraintes liées à l'offre ;
 - ◆ Appuyer davantage la mise en oeuvre du Cadre intégré (CI) pour l'assistance technique aux PMA liés au commerce en contribuant au Fonds d'affectation spéciale pour le CI ;
 - ◆ Appuyer les efforts que nous déployons pour promouvoir la coopération et l'intégration régionales.

13. Concernant la dette, le Pacte devrait déboucher rapidement sur des accords dont les pays tireraient des avantages et permettre de se dégager durablement de la dette. A cet égard, des efforts seront faits pour assurer un accroissement des financements futurs à titre de dons. Nous appelons la Commission économique pour l'Afrique à entamer des consultations sur les propositions relatives au Pacte et à examiner de façon plus approfondie les modalités pour donner une expression concrète au Pacte. Nous nous engageons à coopérer dans cet effort.

-
14. Nous sommes très préoccupés de constater que l'APD est en baisse et demandons que des efforts soutenus soient déployés pour l'accroître, conformément aux engagements pris, pendant une période suffisamment longue pour combler le déficit de financement. Ceci est très urgent du fait que la majorité des PMA n'est pas en mesure d'attirer des flux de capitaux. L'accroissement de l'APD devrait s'accompagner d'une annulation rapide et efficace du fardeau de la dette des PMA. Nous exprimons à cet égard notre profonde gratitude aux partenaires du développement qui ont pris des mesures concrètes en vue d'annuler la dette des PMA et demandons instamment aux autres créanciers d'en faire de même avant la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Dans le même temps, nous nous félicitons des initiatives prises récemment pour alléger la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), qui sont en majorité des PMA. Toutefois, nous lançons un appel à nos partenaires du développement pour qu'ils restructurent davantage les initiatives en faveur des PPTE afin de leur fournir un allègement plus profond, plus vaste et plus rapide avec des critères d'éligibilité considérablement assouplis.
15. Nous sommes conscients du fait qu'entre autres contraintes, le problème de l'offre constitue un goulot d'étranglement critique qui empêche de profiter de la libéralisation du commerce et de l'accès aux marchés. A cet égard, il est nécessaire de déclencher le potentiel que recèle la base de ressources naturelles, y compris les produits de base traditionnels et non traditionnels. La Conférence prévue prochainement devra adopter des mesures spécifiques qui aideront les PMA à renforcer leurs capacités productives grâce à un encouragement de l'investissement et à un accroissement de la productivité globale des facteurs de façon à leur permettre de diversifier leurs exportations et atteindre le niveau de compétitivité requis. Ces mesures devraient porter sur les infrastructures, le renforcement des institutions, la capacité technologique, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la mise en valeur des ressources humaines.
16. Nous soulignons qu'un accès amélioré et prévisible aux marchés demeure une condition importante de l'expansion de la capacité d'offre, car un tel accès est également incitatif pour l'investissement étranger direct. A cet égard, nous nous félicitons des mesures prises

par l'Union européenne pour donner à tous les produits des PMA, sauf les armes, accès à son marché, en franchise de droits et hors quota, et nous lançons un appel aux autres pays développés pour qu'ils prennent des mesures similaires. Nous exhortons en outre nos partenaires commerciaux du monde développé à prendre les mesures nécessaires pour entériner ces conditions d'accès au marché.

17. Nous soulignons également que les efforts déployés pour améliorer le développement humain doivent aussi tenir compte des aspects sociaux. Il convient à cet égard de noter que la santé et l'éducation sont des composantes essentielles du développement du capital humain. Nous estimons donc que la Conférence doit reconnaître l'importance du lien entre santé et développement dans les PMA, y compris l'incidence du VIH/SIDA, du paludisme et d'autres maladies transmissibles, sur le bien-être économique et social de ces pays et adopter des mesures correctrices concrètes.

18. Nous reconnaissons que la bonne gouvernance va dans le sens d'une saine logique économique et, à cet égard, le respect du droit et la prévisibilité des politiques macro-économiques sont, avec les réformes structurelles nécessaires, des éléments indispensables pour créer un climat propice à une croissance économique et sociale équitable. Il faudra donc des flux de ressources accrus ainsi qu'une amélioration générale de l'environnement économique externe, et la Conférence devra se pencher sur ces questions, ainsi que sur celle de la cohérence des politiques relatives au commerce international et au système financier international.

19. Nous approuvons les conclusions adoptées par le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à sa 47ème session en ce qui concerne la nécessité de surveiller et de suivre avec efficacité la mise en œuvre du nouveau Programme d'action. Nous demandons que l'application totale et effective ainsi que le suivi du nouveau Programme d'action se fassent avec la participation active de toutes les parties concernées, notamment toutes les organisations et agences sous-régionales, régionales et internationales, dans un cadre clairement défini.

**Importance de la
mise en valeur
des ressources
humaines**

**Bonne
gouvernance,
paix et stabilité**

20. Nous estimons que la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés représente une occasion spéciale d'insuffler une vigueur nouvelle au partenariat pour le développement de l'Afrique. A cet égard, nous exprimons la volonté de nos gouvernements de tenir un dialogue approfondi pendant la Conférence et de mobiliser les énergies de toutes les parties concernées dans nos pays en vue d'assurer le succès de la Conférence. Pour cela, il faudra améliorer la coordination et la coopération entre PMA. Nous appelons également nos partenaires du développement à saisir cette occasion pour s'efforcer à nouveau de prendre des engagements créatifs et audacieux en faveur des Pays les moins avancés, dans l'intérêt du progrès de toute l'humanité.

**Un appel à
renforcer le
partenariat**

Fait à Addis-Abeba (Ethiopie), le 22 novembre 2000